

Bien comprendre votre relevé

Page sommaire du relevé de dossier

- 1 **Nom et adresse** : du titulaire du permis de conduire qui fait l'objet de la consultation.
- 2 **Téléphone** : pour toute demande ayant trait au dossier.
- 3 **Période** : historique des sinistres contenus dans le présent relevé.
- 4 **Permis de conduire du titulaire** : numéro de permis de conduire de la personne qui fait l'objet de la consultation.

Sommaire du relevé

Cette section résume les sinistres qu'a subis le titulaire au cours de la période de six ans mentionnée au point 3.

- 5 **Référence** : numéro référant à chacun des sinistres indiqués au dossier.
- 6 **Date** : date du sinistre.
- 7 **Identification du véhicule** : marque et modèle du véhicule.
- 8 **Version** : assureur qui a transmis le sinistre au FCSA.

Monsieur Sansnom 123 rue app. 345 Ville (QC) A1B 2C3		GA Groupement des assureurs automobiles		
		Pour toute question concernant le présent relevé, veuillez communiquer avec un agent. Tél : 514 288-4321 Sans frais : 1 877 288-4321		
FICHIER CENTRAL DES SINISTRES AUTOMOBILES RELEVÉ DE DOSSIER				
DOSSIER CONFIDENTIEL				
Les données de ce relevé sont confidentielles et ont été transmises par les assureurs au Groupement des assureurs automobiles en vertu de l'article 177 de la <i>Loi sur l'assurance automobile</i> (L.R.Q., c. A-25).				
Le Groupement des assureurs automobiles est autorisé par l'Autorité des marchés financiers en vertu des articles 178 et 179 de la <i>Loi sur l'assurance automobile</i> à recueillir pour lui ces informations et à les communiquer aux assureurs pour des fins de classification et de tarification.				
Chaque assuré a, à l'égard des renseignements qui le concernent, les droits d'accès et de rectification prévus par la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> (L.R.Q., c. A-2.1).				
3 Période du 2013-05-30 au 2019-05-30 (6 ans)		Réservé à l'administration		
Nom du titulaire : Monsieur Sansnom		Référence :		
4 Permis de conduire du titulaire : S1111-111111-11		Compte :		
		Code utilisateur :		
SOMMAIRE DU RELEVÉ :				
Version				
5 Référence	6 Date	7 Identification du véhicule	Titulaire du permis (et/ou propriétaire du véhicule) et son assureur	Autre partie impliquée dans le sinistre et son assureur
1	2019-03-06	KIA SPORTAGE 4P	X	X
2019-05-30		Groupement des assureurs automobiles 1981, avenue McGill College, bureau 620, Montréal (Québec) H3A 2Y1		Page 1 de 2



Par sinistre, on entend tout événement au cours duquel un dommage matériel est survenu tel qu'une collision, un bris de vitre, du vandalisme, des dommages à des tiers ou un vol.

Référence 1

★ Cette information n'est disponible que si une demande d'indemnité a été présentée ou que le sinistre a été déclaré.

FICHER CENTRAL DES SINISTRES AUTOMOBILES		
RELEVÉ DE DOSSIER		
DOSSIER CONFIDENTIEL		
Période du 2013-05-30 au 2019-05-30 (6 ans)		Réservé à l'administration
Nom du titulaire	: Monsieur Sansnom	Code FCSA
Permis de conduire du titulaire	: S1111-111111-11	Titulaire : 012345678
		Autre partie : 901234567
RÉFÉRENCE 1		
DATE DU SINISTRE	6 mars 2019	
DONNÉES RELIÉES AU TITULAIRE DU PERMIS		
9 Gardien (conducteur) du véhicule lors du sinistre	--	
10 Conducteur lors du sinistre ★	QC S1111-111111-11	
11 Identification du véhicule	KIA SPORTAGE 4P, 2011 (000545)	
12 Genre de véhicule - version de :		
- l'assureur de ce véhicule ★	Tourisme	
- l'assureur de l'autre partie ★	Voiture de tourisme	
13 % de responsabilité ★	0	
14 Total des indemnités payées ★	13 675 \$	
DONNÉES RELIÉES À L'AUTRE PARTIE IMPLIQUÉE DANS LE SINISTRE		
15 Conducteur lors du sinistre	QC Z1234	
16 Identification du véhicule ★	MAZD TRIBUTE 4P, 2009 (007733)	
17 Genre de véhicule - version de :		
- l'assureur de ce véhicule ★	Tourisme	
- l'assureur relié au titulaire ★	Voiture de tourisme	
Détail des indemnités payées ★		
18 Garantie	19 Nature du sinistre	20 Indemnité
A) Responsabilité civile (64)	Dommages matériels (16)	12 847 \$
B) Responsabilité civile (64)	Immobilisation (18)	828 \$
Groupement des assureurs automobiles		
1981, avenue McGill College, bureau 620, Montréal (Québec) H3A 2Y1		
2017-05-30		Page 2 de 2

Données reliées à l'autre partie impliquée dans le sinistre

- 15 **Conducteur lors du sinistre** : cinq premiers caractères du numéro de permis de conduire du conducteur de l'autre véhicule impliqué dans le sinistre.
- 16 **Identification du véhicule** : marque, modèle, année du véhicule de l'autre partie et code attribué à ce véhicule.
- 17 **Genre de véhicule - version de** :
 - l'assureur de ce véhicule : tarification du véhicule de l'autre partie impliquée dans le sinistre en vertu du contrat d'assurance;
 - l'assureur relié au titulaire : type de carrosserie du véhicule de l'autre partie impliquée dans le sinistre.

Données reliées au titulaire du permis

Données fournies par l'assureur du véhicule impliqué dans le sinistre ou par l'assureur de l'autre partie.

- 9 **Gardien (conducteur) du véhicule lors du sinistre** : numéro de permis de conduire de la personne reconnue comme ayant la garde du véhicule au moment du sinistre.
- 10 **Conducteur lors du sinistre** : numéro de permis de conduire de la personne qui conduisait le véhicule au moment du sinistre.
- 11 **Identification du véhicule** : marque, modèle, année du véhicule et code attribué à ce véhicule.
- 12 **Genre de véhicule - version de** :
 - l'assureur de ce véhicule: tarification du véhicule du titulaire en vertu du contrat d'assurance;
 - l'assureur de l'autre partie : type de carrosserie du véhicule du titulaire.
- 13 **% de responsabilité** : responsabilité établie par l'assureur au conducteur du véhicule.
- 14 **Total des indemnités payées** : montant total versé à l'assuré pour ce sinistre.

Détail des indemnités payées

- 18 **Garantie** : garantie du contrat d'assurance sous laquelle la réclamation a été faite et code attribué au type de garantie.
- 19 **Nature du sinistre** : nature du sinistre faisant l'objet de la réclamation et code attribué à ce genre de sinistre.
- 20 **Indemnité** : montant versé à l'assuré pour chaque garantie/nature du sinistre. Une date de réserve est indiquée lorsque le sinistre n'a pas encore été réglé. Par exemple, dans la référence 1, l'assuré a reçu une indemnité totale de 10 890 \$ payée sous deux garanties du contrat : 10 062 \$ sous la garantie responsabilité civile - dommages matériels et 828 \$ sous la garantie responsabilité civile - immobilisation (véhicule de remplacement).

Qu'est-ce que le Fichier central des sinistres automobiles (FCSA)?

Il s'agit d'une base de données de tous les sinistres automobiles survenus au cours des six dernières années, et ce, quel que soit l'endroit où le sinistre s'est produit, le type de sinistre (accident, vol, vandalisme...), que vous soyez responsable ou non.

À quoi sert le FCSA?

Le FCSA permet à votre assureur d'établir votre prime d'assurance selon vos antécédents en matière de sinistres automobiles.

Qui est responsable du FCSA?

Propriété de l'Autorité des marchés financiers, ce fichier public est géré

par le Groupement des assureurs automobiles. Votre assureur a l'obligation d'inscrire au FCSA tout sinistre déclaré.



Un dossier accessible

Qui peut consulter votre dossier?

Seuls vous et un assureur pouvez consulter votre dossier. Les renseignements contenus dans ce fichier public sont utilisés dans le plus grand respect des règles prescrites par la Loi sur l'assurance automobile et la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Comment consulter votre dossier?

- Consulter le site www.gaa.qc.ca sous la rubrique Fichier central des sinistres automobiles sous la rubrique « Consulter votre dossier ».
- Choisir l'option qui vous convient et suivre les étapes décrites.

Si vous n'avez pas accès à Internet, veuillez appeler au 514 288-4321 ou, sans frais, au 1 877 288-4321 afin d'obtenir le formulaire.

Que faire si une erreur s'est glissée dans votre dossier?

Vous pouvez adresser une demande de vérification au Groupement des assureurs automobiles.

Vous avez déjà une copie de votre relevé de dossier :

Veuillez communiquer au numéro de téléphone qui figure sur le sommaire de votre relevé.

Vous n'avez pas votre relevé de dossier :

- Vous devez l'obtenir en suivant les étapes expliquées ci-contre.
- Suivre les étapes sous la rubrique « Corriger votre dossier » selon l'option qui vous convient.
- Vous recevrez d'abord un accusé de réception et une réponse vous sera communiquée dans un délai de 30 jours.

Le savez-vous?

- Lorsque vous déclarez un accident automobile ou que vous effectuez une réclamation, votre assureur détermine votre degré de responsabilité et transmet cette information au FCSA.
- Vous devez déclarer tout accident, même si vous ne prévoyez pas réclamer. En effet, cet accident pourrait paraître à votre dossier si l'autre partie est indemnisée par son assureur.

Votre assureur détermine votre responsabilité et transmet le sinistre au FCSA même s'il ne vous indemnise pas. Cette divulgation fait contrepois à la version de l'assureur de l'autre partie en indiquant votre pourcentage de responsabilité.

- Les sinistres sont attribués à la personne ayant la garde du véhicule au moment du sinistre. Elle peut désigner le conducteur principal (principal utilisateur du véhicule), un conducteur régulier, un conducteur occasionnel, le propriétaire du véhicule ou toute autre personne ayant la garde du véhicule lors du sinistre. Cette personne n'est pas nécessairement inscrite au contrat d'assurance.

Par exemple, si vous prêtez votre voiture à un ami et que le véhicule subit un sinistre, ce dernier sera inscrit à son dossier.



Vous désirez plus D'INFORMATION?

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec un agent du Centre d'information sur les assurances au 514 288-4321 ou, sans frais, au 1 877 288-4321. Vous pouvez également consulter le www.infoassurance.ca ou le www.gaa.qc.ca.

1981, avenue McGill College, bureau 620
Montréal (Québec) H3A 2Y1

 **Groupement des assureurs automobiles**